

Question/réponses

APPEL A PROPOSITIONS MRT23002-10004

Nº	Question	Réponse
1.	<p>En tant que World Vision Allemagne, nous sommes représentés en Mauritanie par notre bureau World Vision International en Mauritanie. Dans une constellation pareille, nous mettons actuellement en œuvre des projets au Sénégal et en RDC (World Vision Allemagne agit comme demandeur et le bureau pays comme co-demandeur). Pourriez-vous nous confirmer que la représentation du demandeur par un bureau intermédiaire respecte bien les critères de recevabilité énoncés au point 2.1.1 de votre appel à propositions, et qu'Enabel considérerait un tel consortium comme éligible ?</p>	<p>Merci de voir le point 2.1.1 Recevabilité des demandeurs et codemandeurs des lignes directrices de l'appel à proposition MRT23002-10004.</p>
2.	<p>Est-il possible à une ONG internationale en l'occurrence ADRA, qui a de l'expérience dans ce type projet au Mali, au Ghana, via ADRA Mali ou ADRA Ghana de répondre à l'appel à projet via ADRA Mauritanie en tant que demandeur principal?</p> <p>Sachant qu'ADRA possède 2 ans d'expériences dans l'agriculture avec un projet AECID et un projet Alana.</p>	<p>Merci de voir le point 2.1.1 Recevabilité des demandeurs et codemandeurs des lignes directrices de l'appel à proposition MRT23002-10004.</p>